



Les chiffres présentés dans ce document rendent compte du sentiment de discrimination d'une partie de la population étrangère, dans sa vie quotidienne au Luxembourg. Ces chiffres ne prétendent pas décrire une situation avérée mais simplement présenter le sentiment d'un groupe d'individus dont ses repères, c'est-à-dire sa condition d'existence, son passé, son présent et son avenir, influencent sa sensibilité aux comportements discriminatoires.

Quatre groupes, définis par leur nationalité, ont participé à l'enquête : les Belges, les Cap-Verdiens, les Portugais et les Yougoslaves.

De ces quatre groupes, les Cap-Verdiens sont les plus nombreux à avoir reporté s'être senti discriminé dans une des dix-huit situations proposées dans le questionnaire. La jeunesse de cette population, ainsi que son caractère visible, lié à la couleur de peau, sont les deux causes retenues dans cette analyse.

La nationalité, un motif de discrimination dans la vie quotidienne ?

Lucile BODSON - CEPS/INSTEAD

Entre les années 2000 et 2005, 65 plaintes pour discrimination raciale ont été déposées à la police du Luxembourg, et la Cour de Justice s'est vu transmettre 150 dossiers concernant également des affaires de discrimination raciale. Mais la lourdeur des procédures, surtout pour des immigrés ayant de faibles connaissances dans les langues parlées au Luxembourg, l'image négative que l'on attribue aux personnes qui portent plainte, et la charge de la preuve qui, sur la période 2000-2005, incombait encore à la victime, constituent d'importants obstacles au dépôt d'une plainte. Ces obstacles réduisent vraisemblablement la visibilité du phénomène de discrimination raciale.

Jusqu'ici, seuls ces chiffres, avec les limites qui viennent d'être évoquées, rendaient compte de l'ampleur du phénomène. Mais la récente transposition des directives européennes 2000/43/CE et 2000/78/CE donnera prochainement naissance à un *Centre pour l'égalité de traitement*, dont l'objet sera « de promouvoir, d'analyser et de surveiller l'égalité de traitement entre toutes les personnes » (loi du 28 novembre 2006). L'ouverture de ce centre devrait constituer un virage important pour le

Luxembourg dans l'étude de la discrimination en général, et celle de la discrimination dite « raciale » en particulier.

Ceci dit, l'analyse de la discrimination au Luxembourg a déjà fait l'objet de plusieurs recherches. Ainsi, le *European Monitoring Center - Racism and Xenophobia* (EUMC), dont le CEPS/INSTEAD est le correspondant national, a initié diverses études, notamment une enquête sur les perceptions d'actes de discrimination fondés sur les origines étrangères dans la vie quotidienne. Cette enquête a été réalisée auprès de quatre groupes de résidents de nationalité belge, cap-verdienne, portugaise et yougoslave.

Le noyau du questionnaire, défini au niveau européen, est composé d'une série de questions faisant appel à des observations objectives (questions du type : *Vous êtes-vous déjà senti discriminé ... dans la rue, au travail, etc.*) ? Pourtant, la définition que chacun donne au racisme et à la discrimination rend les résultats de l'étude assez subjectifs. Malgré cette limite, les résultats restent néanmoins une première dans le pays et sont les seuls qui permettent d'aborder le phénomène de discrimination raciale¹.

¹ Pour obtenir la version complète de l'étude luxembourgeoise : <http://www.ceps.lu/raxen/publications.cfm> BODSON L., HARTMANN-HIRSCH C., WARNER U. (2005) *Migrants' experiences of racism and discrimination in Luxembourg*, Cahier PSELL n°155, Luxembourg : CEPS/INSTEAD.

Encadré 1 : Description de l'enquête "Migrants' experiences of racism and discrimination"

En 2005, l'EUMC a chargé le CEPS/INSTEAD de conduire une enquête sur les perceptions d'actes de discrimination fondés sur les origines étrangères dans la vie quotidienne au Luxembourg. Cette enquête, menée dans 12 Etats membres, s'inscrit dans une logique comparative européenne. Les résultats présentés dans ce document sont extraits de la contribution luxembourgeoise à l'étude comparative européenne².

L'enquête, qui s'intitule *Migrants' experiences of racism and discrimination*, a été administrée par questionnaire au printemps 2005, à un échantillon de 1 400 résidents étrangers âgés de 18 à 60 ans.

A la demande de l'EUMC, la population étudiée s'est limitée à quelques groupes d'étrangers. L'équipe de recherches a retenu les Belges, les Cap-Verdiens, les Portugais et les Yougoslaves car ces groupes sont hétérogènes et, tous critères confondus, représentent assez bien la population immigrée luxembourgeoise.

La communauté **portugaise** forme la communauté étrangère la plus nombreuse du Luxembourg. Les ressortissants portugais constituent une des vagues migratoires les plus longues et les plus anciennes. C'est une population bien ancrée dans le paysage luxembourgeois. Leur taux de chômage est faible ; comme leurs parents, les jeunes occupent principalement des postes d'ouvriers qualifiés. Malgré leur ancienneté au Luxembourg, les résultats scolaires des jeunes restent faibles.

Selon le recensement de la population de 2001, le Luxembourg compte environ 4 100 résidents d'origine cap-verdienne, dont 40% ont conservé la nationalité³. Les premiers **Cap-Verdiens** sont arrivés en même temps que les premiers Portugais, à l'époque où le Cap-Vert était encore une colonie portugaise. Ils sont généralement faiblement qualifiés et occupent des postes d'ouvriers non-qualifiés ; ils subissent un fort taux de chômage. Ils constituent la minorité la plus visible de l'étude, en raison de leur couleur de peau.

Les premiers **Yougoslaves**⁴, arrivés dans les années 1970-80, constituaient une immigration économique, alors que les deux autres vagues migratoires de Yougoslaves (1990-91 et 1999-2000) se composaient surtout de demandeurs d'asile. Pour la vague arrivée dans les années 1990-91, le marché du travail était ouvert (politique d'intégration par le travail) tandis que pour les immigrés arrivés dans les années 1999-2000, le marché du travail est resté fermé jusqu'à l'obtention du statut de réfugié (loi asile de 1996). Et même une fois le statut de réfugié obtenu, les Yougoslaves éprouvent encore beaucoup de difficultés à trouver un emploi ; le chômage est fréquent dans cette population. Environ la moitié d'entre eux sont musulmans et ceux-ci représentent les deux tiers de la communauté musulmane du Luxembourg.

Les **Belges** constituent un groupe de contraste du point de vue de leurs caractéristiques socio-économiques et historiques. Ils jouissent d'une situation confortable au Luxembourg : ils sont hautement qualifiés et occupent de nombreux postes de décision. Leurs salaires sont élevés. Ils constituent une communauté économiquement et socialement prospère, géo-politiquement proche du Luxembourg. Contrairement aux trois autres groupes, leur langue maternelle est, pour la plupart d'entre eux, une des trois langues officielles du Luxembourg.

L'objectif de cet article est de présenter les principaux résultats de cette enquête, et plus précisément, les situations dans lesquelles les quatre groupes de résidents, de nationalités différentes, ont ressenti le plus de discriminations, l'effet de trois caractéristiques socio-démographiques sur les écarts de perception entre les quatre groupes et enfin, les éventuels liens entre le sentiment de discrimination et l'attachement au Luxembourg.

Le sentiment de discrimination est plus fréquent dans les lieux publics et au contact de la police

Le noyau de l'enquête est constitué de dix-huit questions portant sur le sentiment d'avoir été discriminé dans dix-huit situations de la vie quotidienne. Pour chacune des situations, seules les personnes exposées au risque ont répondu aux questions. Par exemple, si l'on prend le cas de l'accès à l'emploi,

seules les personnes ayant obtenu un nouvel emploi au cours des cinq dernières années ont précisé si elles s'étaient déjà senties discriminées en raison de leurs origines étrangères alors qu'elles recherchaient un emploi. Les réponses à ces dix-huit questions, que l'on retrouve dans le tableau 1⁵, ont été regroupées selon la période de référence mentionnée dans la question : les douze derniers mois ou les cinq dernières années.

² Disponible sur le site de l'EUMC : <http://eumc.europa.eu/eumc/index.php> EUMC (2006) *Migrants' experiences of racism and xenophobia in 12 EU member states*, Vienna : EUMC.

³ Au recensement général de la population de 2001, 4 080 résidents déclaraient être nés au Cap-Vert et seulement 1 660 étaient de nationalité cap-verdienne.

⁴ Le groupe des « Yougoslaves » inclut les personnes de nationalité yougoslave, bosniaque (Bosnie-Herzégovine), croate, macédonienne et slovène, auxquelles ont été ajoutés les Albanais. Ci-après, ils seront tous regroupés sous le terme « yougoslave », malgré l'amalgame de nationalités que cela constitue.

⁵ A l'exception de la question sur l'école pour laquelle la population-cible s'étend aux enfants des répondants.

Parmi les situations dont la période de référence s'étend sur **les douze derniers mois**, il ressort que c'est au contact de la police et dans les lieux publics, c'est-à-dire le voisinage et la rue ou les transports publics, que le sentiment de discrimination est le plus fréquent.

La position des **lieux publics** parmi les situations dans lesquelles le sentiment de discrimination est fréquent amène à se demander si l'anonymat des individus, qui constitue un obstacle essentiel au dépôt d'une plainte, n'entraînerait pas davantage de violence verbale ?

Dans les lieux publics, les personnes de nationalité cap-verdienne sont un peu plus nombreuses à s'être déjà senties discriminées que les personnes de nationalité belge, portugaise et yougoslave (respectivement, 17% dans le voisinage et 16% dans la rue et les transports publics contre 9% à 13% pour les trois autres groupes).

A l'opposé, c'est dans les commerces, les banques, les restaurants, les pubs et les night-clubs que l'on se sent le moins discriminé (le **secteur privé lucratif**). Dans ce secteur, les quatre groupes semblent être traités de manière semblable puisqu'ils reportent tous aussi peu de discriminations (entre 0 et 5%) sauf pour ce qui est du sentiment de discrimination à l'entrée des restaurants, pubs et night-clubs : les Cap-Verdiens se plaignent davantage (10%).

Dans le secteur **des services publics et de l'Administration** (police, administration de l'emploi, services sociaux, services médicaux et caisse de maladie), la police ressort comme étant le service qui discriminerait le plus : 16% des Portugais et 12% des Belges, Cap-Verdiens et Yougoslaves indiquent s'être sentis discriminés au contact de la police alors que, au contact des autres services publics, le sentiment de discrimination est un peu plus faible. Les raisons pour lesquelles les individus sont au contact de la police (lors d'une infraction par exemple) ne provoqueraient-ils pas

des sentiments exacerbés causés par la colère, sentiments qui exagèreraient la sensibilité des individus aux discriminations ? Il n'est pas à exclure que les Luxembourgeois se sentiraient autant discriminés. D'une nationalité à l'autre, les écarts ne sont pas très significatifs mis à part au contact de l'ADEM et des services sociaux où les Yougoslaves sont un peu plus nombreux à reporter des discriminations que les trois autres groupes.

En ce qui concerne la période qui s'étend sur **les cinq années** précédant l'enquête, deux domaines ont été approchés : l'accès au logement et la vie professionnelle.

La question de l'**accès au logement** considère à la fois la location et l'accès à la propriété, dans les secteurs public et privé. Les prix excessifs du marché et l'insuffisance foncière qui caractérisent le pays pénalisent surtout les populations les plus pauvres et les moins bien implantées : 26% des Cap-Verdiens et 19% des Yougoslaves, groupes économiquement défavorisés, considèrent avoir été victimes de discriminations alors qu'ils souhaitaient acquérir un bien immobilier. Les Portugais, bénéficiant d'un réseau de connaissances plus étendu vu le nombre de Portugais vivant au Luxembourg⁶, sont proportionnellement nettement moins nombreux à reporter des discriminations dans l'accès au logement (7%), tout comme les Belges (5%).

Dans le **milieu professionnel**, les réponses reportées semblent indiquer que les discriminations ont surtout lieu à la porte des entreprises : la première difficulté est d'obtenir un travail. Une fois installés dans l'emploi, les individus ressentent moins de discriminations (harcèlement, discriminations à la promotion et lors de licenciements). Les victimes sont surtout les Cap-Verdiens (32%) et, dans une moindre mesure, les Yougoslaves (25%). Parmi les raisons qui pourraient expliquer la meilleure position des Belges et des Portugais dans l'emploi (respectivement, 14%

et 12%), il y a leur meilleure intégration au Luxembourg, en raison de leur ancienneté et de leur réseau de connaissances et, surtout pour les Belges, en raison de leur position socioprofessionnelle, plutôt élevée, qui est recherchée par les employeurs. Notons également le souhait d'homogénéisation des équipes de travail⁷, linguistiquement, mais aussi culturellement, qui pourrait augmenter les discriminations à l'encontre des plus petites communautés, ici les Cap-Verdiens et les Yougoslaves.

La position plus sereine des Belges par rapport à la discrimination à l'embauche est à mettre en contraste avec leur sensibilité plus prononcée au problème d'insultes et de harcèlement sur leur lieu de travail (20% contre 12% pour les Yougoslaves, 17% pour les Portugais et, quand même, 25% pour les Cap-Verdiens).

Le sentiment de discrimination est le plus fréquent au contact de la police et dans les lieux publics

⁶ 15% de la population totale résidente en 2006 était de nationalité portugaise.

⁷ BESCH S., BODSON L., HARTMANN-HIRSCH C., LEGRAND M. (2005), *Discrimination à l'emploi, version complète*, document PSELL n°151, Luxembourg : CEPS/INSTEAD.

T1 Pourcentage d'individus ayant ressenti des discriminations dans les lieux et situations suivants

	Belges	Cap-Verdiens	Portugais	Yougoslaves
La période de référence s'étend sur les 12 mois précédant l'enquête :				
Mal reçu ou traité de manière incorrecte par la police	12	12	16	12
Insultes et formes de harcèlement dans le voisinage	11	17	13	10
Insultes et formes de harcèlement dans la rue ou les transports publics	10	16	11	9
Mal reçu ou traité de manière incorrecte par les caisses de maladie	11	5	12	7
Mal reçu ou traité de manière incorrecte par l' ADEM	8	9	6	11
Mal reçu ou traité de manière incorrecte par les services sociaux	5	5	3	12
Mal reçu ou traité de manière incorrecte dans un restaurant ou lors d'un achat	10	5	5	3
Mal reçu ou traité de manière incorrecte par un médecin ou dans un hôpital	4	4	6	7
Se voir refuser la possibilité de louer ou d'acheter à crédit	5	8	3	3
Se voir refuser l'entrée dans un restaurant, un pub ou un night club	1	10	1	5
Etre victime de vol, violence ou autre délit sérieux	1	4	3	2
Se voir refuser l'entrée dans un magasin	1	2	0	0
La période de référence s'étend sur les 5 années précédant l'enquête :				
Discriminations dans l' accès à l'emploi	14	32	12	25
Insultes et formes de harcèlement sur le lieu de travail	20	25	17	12
Discriminations dans l'accès au logement	5	26	7	19
Discriminations dans l'accès à la promotion professionnelle	10	17	7	12
Licenciements	3	8	2	5

Source : Enquête *Migrants' experiences of racism and discrimination*, CEPS/INSTEAD, 2005

En moyenne, les Cap-Verdiens ressentent plus de discriminations que les Belges, les Portugais et les Yougoslaves

Deux résultats ressortent plus particulièrement du tableau 2. D'une part, les Cap-Verdiens se distinguent des trois autres groupes puisque 64% indiquent avoir été victimes de discriminations dans au moins une des dix-huit situations proposées dans le questionnaire, contre environ 46% dans les trois autres groupes. D'autre part, les trois autres groupes sont dans une situation étonnamment proche : la part de Belges, de Portugais et de Yougoslaves à s'être déjà sentis discriminés en raison de leur origine étrangère est quasiment égale (46%) alors que ce sont trois groupes aux caractéristiques très différentes (cf. encadré 1).

T2 Pourcentage d'individus ayant reporté des discriminations dans au moins une des dix-huit situations proposées dans le questionnaire

Belges	Cap-Verdiens	Portugais	Yougoslaves
46%	64%	46%	47%

Source : Enquête *Migrants' experiences of racism and discrimination*, CEPS/INSTEAD, 2005

La surexposition aux discriminations des Cap-Verdiens s'explique-t-elle seulement par le caractère visible de cette population ? Il semblerait, selon plusieurs études réalisées à l'étranger et également au Luxembourg, telle que l'étude de BESCH et al. (2005), portant sur les discriminations à l'emploi, que, effectivement, « la couleur de la peau n'aide pas » (p.67). Mais, n'existerait-il pas d'autres caractéristiques propres à la population Cap-Verdienne qui expliquerait sa surexposition aux discriminations ?

D'autre part, la part de Belges, de Portugais et de Yougoslaves ayant reporté des discriminations est très proche mais le ressenti de ces trois groupes diffère selon la situation. Existe-t-il également, dans chacun de ces groupes, tout comme au sein de la population Cap-Verdienne, des caractéristiques qui pourraient expliquer la surexposition des uns ou la sous-exposition des autres au sentiment de discrimination ?

Pour tenter d'apporter une réponse à ces questions, le sentiment de discrimination est distingué selon l'âge, les connaissances linguistiques et l'entourage dans lequel évoluent les individus.

1. L'âge

En moyenne, les jeunes reportent davantage de discriminations que leurs aînés et ceci est vérifié pour les quatre nationalités. Or, les Cap-Verdiens étant, en moyenne, plus jeunes (33,9 ans) que, respectivement, les Yougoslaves (35,3 ans), les Portugais (37,1 ans) et les Belges (38,9 ans), une partie de leur surexposition aux discriminations est expliquée par l'âge de cette population.

Les écarts avec leurs aînés dans le ressenti de discriminations sont particulièrement importants (supérieurs à 10 points de pourcentage) dans certaines situations⁸ : (1) pour les jeunes Cap-Verdiens, dans leurs contacts avec l'ADEM, (2) pour les jeunes Yougoslaves, dans l'accès à l'emploi, au contact des services sociaux,

dans la rue, auprès de l'ADEM et dans leur contacts avec la police, (3) pour les jeunes Portugais, dans leurs contacts avec la police, sur leur lieu de travail et dans la rue et (4) pour les jeunes Belges, dans les restaurants et magasins.

Les situations plus fréquentes de discriminations parmi les jeunes renvoient inmanquablement à certaines interrogations sans pour autant que cette enquête puisse y répondre. Se surexposent-ils davantage par des comportements particuliers ? Sont-ils plus sensibles que leurs aînés ? Ou encore, sont-ils moins épargnés que les anciens qui bénéficient de plus de respect dû à leur âge ?

2. Les connaissances linguistiques

La connaissance de la langue du pays d'accueil constitue un facteur d'intégration. Mais quels sont les liens avec le sentiment de discrimination ? Se sent-on moins discriminé lorsque l'on connaît les langues officielles d'un pays parce que l'on peut mieux s'intégrer ?

Le Luxembourg est un cas particulier puisqu'il y coexiste trois lan-

gues officielles : le luxembourgeois, le français et l'allemand. Parmi les étrangers, le français est la langue la plus pratiquée et l'allemand est connu de la moitié des résidents étrangers interrogés. Mais le luxembourgeois reste certainement le meilleur facteur d'intégration parce qu'il est le meilleur moyen de communication avec la population autochtone ; or, seulement une personne sur deux indique être capable de suivre une conversation dans cette langue (cf. tableau 3).

Les Portugais sont les plus nombreux à s'exprimer dans les trois langues officielles du Luxembourg (29%). Mais si l'on considère également la proportion d'individus capables de s'exprimer dans deux langues officielles, alors les Belges disposent de meilleures connaissances linguistiques que les trois autres groupes (cf. tableau 4) : 26% des Belges pratiquent trois langues officielles et quasiment autant en pratiquent deux (25%). Les Belges disposent d'un avantage linguistique indéniable puisqu'ils sont, pour la plupart, francophones⁹.

La plupart des Portugais capables de s'exprimer dans les trois langues

T₃ Capacité à suivre une conversation selon la langue et la nationalité

	Belges	Cap-Verdiens	Portugais	Yougoslaves
Luxembourgeois	42%	47%	44%	53%
Allemand	43%	25%	42%	66%
Français	99%	97%	94%	76%

Source : Enquête Migrants' experiences of racism and discrimination, CEPS/INSTEAD, 2005

T₄ Répartition des individus selon le nombre de langues officielles dans lesquelles ils sont capables de suivre une conversation

	Belges	Cap-Verdiens	Portugais	Yougoslaves
0	2%	4%	5%	16%
1	47%	68%	60%	49%
2	25%	15%	6%	14%
3	26%	12%	29%	21%

Source : Enquête Migrants' experiences of racism and discrimination, CEPS/INSTEAD, 2005

⁸ Le groupe d'âge des moins de 35 ans est comparé au groupe d'âge des 35 ans et plus.

⁹ La Wallonie, la région d'origine de la majorité des Belges du Luxembourg, est francophone ; certains wallons résidant à proximité de la frontière luxembourgeoise connaissent également le luxembourgeois.

officielles ont suivi leur scolarité au Luxembourg. Deux Portugais sur trois nés au Luxembourg déclarent être capables de suivre une conversation dans chacune des trois langues officielles contre un Portugais sur cinq nés ailleurs. Le lien n'a pas pu être établi dans les trois autres groupes en raison du nombre beaucoup plus faible d'individus nés au Luxembourg.

Par rapport aux Cap-Verdiens, les Yougoslaves sont assez nombreux à s'exprimer dans au moins deux langues officielles : 21% connaissent trois langues et 14% en connaissent deux contre, respectivement, 12% et 15% des Cap-Verdiens.

On notera également que beaucoup de Portugais ne pratiquent que le français ; le français est la langue dominante dans le milieu professionnel luxembourgeois et suffit à l'exercice de nombreuses professions.

Malgré les différences constatées entre les nationalités en termes de pratique des langues officielles et de connaissance du luxembourgeois, celles-ci ne semblent pas liées à la surexposition des uns ni à la sous-exposition des autres au phénomène de discrimination. A aucun moment, le sentiment de discrimination ne semble lié aux connaissances linguistiques, quelles qu'elles soient, et ceci au sein des quatre groupes de nationalité.

3. Le réseau relationnel

Le réseau relationnel, défini ici comme le réseau d'amis que l'on rencontre durant le temps libre, et le sentiment de discrimination sont-ils liés ? Avant de tenter de mettre en évidence si ce lien existe ou non au sein des quatre groupes de nationalités, voyons comment se compose leur réseau.

Dans les quatre groupes étudiés, les étrangers ont toujours tendance à davantage fréquenter des gens originaires du même pays qu'eux ; c'est encore plus vrai pour les Portugais (71% fréquentent souvent/très souvent des gens de leur pays d'origine

contre 67% des Cap-Verdiens, 60% des Belges et 59% des Yougoslaves). Les Portugais, nombreux au Luxembourg (ils constituent environ 15% de la population résidente¹⁰), ont, par conséquent, plus de chances de rencontrer des gens de leur nationalité que les Belges, les Cap-Verdiens et les Yougoslaves. De plus, les Portugais ont une tradition communautaire forte et vivent souvent (par choix ou par contrainte) dans les mêmes quartiers (cf. tableau 5).

Après leurs compatriotes, les Portugais et les Yougoslaves sont plus nombreux à fréquenter des Luxembourgeois que d'autres étrangers alors que les Belges et les Cap-Verdiens sont partagés, de façon égale, entre ces deux groupes d'individus.

Les Belges et les Yougoslaves sont les plus nombreux à fréquenter *souvent/très souvent* des Luxembourgeois (environ 54% pour les deux groupes contre 41% pour les Cap-Verdiens et 49% pour les Portugais). Mais les Yougoslaves sont nettement plus nombreux à estimer que c'est facile de se faire des amis luxembourgeois que les Belges (respectivement 63% et 40%). Ceci s'explique peut-être par les connaissances linguistiques des Yougoslaves, davantage tournées vers l'allemand, qui est plus proche du luxembourgeois que le français.

Les Belges qui fréquentent régulièrement des Luxembourgeois se sentent moins souvent discriminés que les autres Belges. Au sein des trois autres groupes, ce lien (au sens statistique) est inexistant. Fréquenter exclusivement des personnes de son pays d'origine ou avoir un cercle d'amis qui s'étend à d'autres nationalités, notamment luxembourgeoise, n'est pas lié au sentiment de discrimination.

Finalement, des trois variables sociodémographiques étudiées, seul l'âge explique, en partie, le sentiment de discrimination plus fréquent des Cap-Verdiens.

Mais les Cap-Verdiens ne se sentent pas pour autant moins bien au Luxembourg

Quand on évoque le niveau d'intégration au Luxembourg, les quatre groupes s'accordent à dire qu'ils ont « le sentiment d'être assez bien intégrés au Luxembourg ».

Par contre, lorsque l'on parle de sentiment d'appartenance au pays d'origine, les quatre groupes n'ont pas le même attachement : les Cap-Verdiens sont beaucoup plus attachés à leur pays d'origine que, respectivement, les Yougoslaves, les Belges et les Portugais (cf. tableau 6).

T5 Relations sociales et sentiment quant à l'amitié avec les Luxembourgeois

	Belges	Cap-Verdiens	Portugais	Yougoslaves
Je fréquente souvent/très souvent* des gens provenant :				
de mon pays d'origine	60%	67%	71%	59%
d'un autre pays d'origine	50%	43%	41%	31%
des Luxembourgeois	54%	41%	49%	54%
Je considère qu'il est facile de se faire des amis luxembourgeois	40%	57%	70%	63%

Source : Enquête *Migrants' experiences of racism and discrimination*, CEPS/INSTEAD, 2005
* échelle allant de 1 à 4, dont les modalités sont : jamais, rarement, souvent, très souvent.

¹⁰ STATEC, 2006

Mais cet attachement plus prononcé pour son pays d'origine n'a aucun lien avec le sentiment de discrimination. Les Cap-Verdiens ne se sentent pas plus proches de leur pays d'origine parce qu'ils se sentent plus souvent discriminés ; ce n'est pas non plus parce que leur cœur est encore un peu au Cap-Vert qu'ils sont plus sensibles aux attitudes discriminantes. Les deux éléments ne sont pas liés.

Par contre, le niveau d'intégration au Luxembourg est lié au sentiment de discrimination. En moyenne, les personnes qui se disent discriminées sont également celles qui se sentent le moins intégrées. Ce constat se vérifie pour trois des quatre groupes : parmi les Cap-Verdiens, le sentiment de discrimination est indépendant du sentiment d'intégration au Luxembourg.

Est-ce la perception de discriminations qui tend à réduire le sentiment d'intégration des Belges, Portugais et Yougoslaves, ou est-ce le fait de se sentir mal intégré qui augmente la sensibilité aux discriminations ? Seule une enquête par entretien permettrait de percevoir le sens du lien entre les deux caractéristiques.

Se prononcer sur l'intention de retourner vivre dans son pays d'origine n'est pas chose aisée et les réponses apportées par les quatre groupes d'étrangers à cette question le montrent : selon la nationalité, entre 38% et 55% des personnes interrogées sont indécises (cf. tableau 7). Parmi celles et ceux qui ont formulé une réponse franche, les Portugais (60%) et les Cap-Verdiens (58%) sont les plus nombreux à envisager de repartir et se distinguent

nettement des Belges (23%) et des Yougoslaves (14%), qui sont peu nombreux à vouloir retourner dans leur pays d'origine.

L'enquête n'apporte pas d'information sur les raisons qui poussent les individus à souhaiter rester au Luxembourg. Si l'explication paraît évidente pour les Yougoslaves, dont la plupart ont fui une région en guerre, ce souhait de rester au Luxembourg est plus surprenant de la part des Belges. Est-ce dû à la proximité géographique de la Belgique et au fait qu'ils peuvent, à tout moment, visiter leur pays d'origine ?

Au regard du sentiment de discrimination, aucun lien n'est établi entre ce dernier et le souhait de partir ou de rester. Les personnes qui souhaitent retourner dans leur pays n'évoquent pas plus fréquem-

ment un sentiment de discrimination que celles qui souhaitent rester au Luxembourg. C'est donc ailleurs que se situent les raisons du sentiment de discrimination.

A la question « Si vous pouviez revenir en arrière et choisir à nouveau un pays où émigrer, choisiriez-vous le Luxembourg ? », plus de la moitié des répondants choisiraient *certainement* le Luxembourg. Ils ne sont qu'entre 4% et 7% à répondre *non* (cf. tableau 8).

Les personnes qui se sentent discriminées sont beaucoup plus nombreuses parmi les étrangers qui ne reviendraient pas vivre au Luxembourg (83%) que, parmi les étrangers ayant répondu qu'il choisirait *peut-être* le Luxembourg (57%), et ceux qui le choisiraient *certainement* (43%).

T6 Niveau d'intégration au Luxembourg et sentiment d'appartenance au pays d'origine (PO)

	Belges		Cap-Verdiens		Portugais		Yougoslaves	
	Lux.	PO	Lux.	PO	Lux.	PO	Lux.	PO
1. Le plus faible	1%	7%	2%	7%	2%	5%	3%	18%
2	8%	13%	8%	6%	5%	7%	5%	15%
3	17%	18%	14%	9%	7%	17%	11%	21%
4	33%	21%	28%	10%	35%	23%	24%	13%
5	26%	25%	25%	23%	28%	21%	31%	20%
6. Le plus fort	15%	16%	23%	45%	23%	26%	25%	13%
Moyenne	4,2	3,9	4,4	4,7	4,5	3,4	4,5	4,3

Guide de lecture : En se servant de l'échelle proposée, 1% des Belges donne la valeur 1, c'est-à-dire la valeur la plus faible, quand on leur demande de qualifier leur niveau d'intégration au Luxembourg. Ils sont 7% à donner la valeur la plus faible quand il s'agit d'exprimer leur sentiment d'appartenance à leur pays d'origine, la Belgique.

Source : Enquête *Migrants' experiences of racism and discrimination*, CEPS/INSTEAD, 2005

T7 Intention de retour au pays d'origine

	Belges	Cap-Verdiens	Portugais	Yougoslaves
Intention de retourner dans le pays d'origine % uniquement par rapport à ceux qui sont décidés	13% (23%)	26% (58%)	37% (60%)	8% (14%)
Non-intention de retourner dans le pays d'origine % uniquement par rapport à ceux qui sont décidés	44% (76%)	19% (42%)	25% (40%)	46% (86%)
Indécis quant à un retour au pays d'origine	43%	55%	38%	46%

Source : Enquête *Migrants' experiences of racism and discrimination*, CEPS/INSTEAD, 2005

T₈ “Si vous pouviez revenir en arrière et choisir à nouveau un pays où immigrer, choisiriez-vous le Luxembourg ?”

	Belges	Cap-Verdiens	Portugais	Yougoslaves
Oui, certainement	55%	67%	64%	71%
Oui, peut-être	40%	29%	29%	24%
Non	4%	4%	7%	4%

Source : Enquête *Migrants' experiences of racism and discrimination*, CEPS/INSTEAD, 2005

Limites et perspectives

Cette brève présentation du sentiment de discrimination ressenti par une partie de la population étrangère résidant au Luxembourg constitue une première. Malgré les limites inhérentes à la mesure de ce phénomène, qui fait parfois appel à la subjectivité du répondant tant il peut être difficile de définir et de donner des limites à la discrimination, jamais la discrimination dans la vie quotidienne, fondée sur la nationalité, n'avait fait l'objet d'une recherche à part entière.

Les personnes interrogées ont été sélectionnées sur base de leur nationalité et non celle de leur origine. De ce fait, les individus ayant eu recours

à la naturalisation n'ont pas participé à l'enquête. Or, on suppose que, par rapport à leurs homologues non-naturalisés, ils se sentent moins souvent victimes de discrimination.

Pour finir, malgré les limites imposées par l'EUMC-*Racism and Xenophobia* en terme de population-cible, les quatre groupes choisis apportent une vue assez hétérogène de la situation luxembourgeoise en matière de discrimination raciale. Cependant, dans un pays où la population étrangère constitue 40% de la population résidente, il serait intéressant de savoir si les Luxembourgeois se sont déjà sentis discriminés en raison de leur nationalité.

POPULATION & EMPLOI

CEPS/INSTEAD

B.P. 48

L-4501 Differdange

Tél. : 58 58 55-513

e-mail : isabelle.bouvy@ceps.lu

<http://www.ceps.lu>

ISSN 1813-5064